



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Révolution agraire et industrialisation du complexe alimentaire hongrois

Lazlo Komlo

Résumé

L'agriculture hongroise s'est lentement industrialisée. Des erreurs de méthodes : centralisation excessive, monopoles exercés par le commerce d'Etat, objectifs démesurés de la planification, ont amené la nécessité d'une réforme économique. L'agriculture et l'industrie alimentaire sont désormais regroupées sous la tutelle d'un même Ministère. Une évolution se dessine dans le sens de l'autonomie, de la concentration et de la spécialisation des entreprises agricoles. Celles-ci sont liées aux entreprises industrielles par des contrats établis en vue de leurs intérêts respectifs, dans le cadre d'une économie planifiée.

Abstract

The industrialization of the Hungarian agriculture has been slow Methodological errors were committed (exaggerated centralization, state monopolies, disproportionate goals of planning) and necessitated an economic reformation. Agriculture and food industries are now put under the same Ministry. A trend of increased autonomy, concentration and specialization of farms is noticeable. The farms are tied to the industrial firms by contracts protecting the interests of both parties.

Citer ce document / Cite this document :

Komlo Lazlo. Révolution agraire et industrialisation du complexe alimentaire hongrois. In: Économie rurale. N°83, 1970. Du nouveau à l'Est. pp. 113-123;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2095>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_83_1_2095

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Révolution agraire et industrialisation du complexe alimentaire hongrois *

par Laszlo KOMLO

Maître de Recherches à l'Institut d'Economie de l'Académie des Sciences de Hongrie

L'agriculture hongroise s'est lentement industrialisée. Des erreurs de méthodes : centralisation excessive, monopoles exercés par le commerce d'Etat, objectifs démesurés de la planification, ont amené la nécessité d'une réforme économique.

L'agriculture et l'industrie alimentaire sont désormais regroupées sous la tutelle d'un même Ministère.

Une évolution se dessine dans le sens de l'autonomie, de la concentration et de la spécialisation des entreprises agricoles. Celles-ci sont liées aux entreprises industrielles par des contrats établis en vue de leurs intérêts respectifs, dans le cadre d'une économie planifiée.

Agrarian Revolution and Industrialization of the Food Complex

The industrialization of the Hungarian agriculture has been slow. Methodological errors were committed (exaggerated centralization, state monopolies, disproportionate goals of planning) and necessitated an economic reformation.

Agriculture and food industries are now put under the same Ministry.

A trend of increased autonomy, concentration and specialization of farms is noticeable. The farms are tied to the industrial firms by contracts protecting the interests of both parties.

A un certain degré de développement des formes productives, l'agriculture artisanale doit céder la place à une agriculture industrialisée. Ce processus liquide non seulement la structure agricole artisanale en lui substituant une structure industrielle, mais il remplace également l'ancienne super-structure agricole par une nouvelle plus adaptée. L'agriculture industrialisée se présente autrement dans l'économie nationale que l'agriculture non industrialisée, elle ressemble de plus en plus aux autres branches industrielles. On considère que ce processus aboutit à une intégration du secteur agricole dans l'économie industrielle.

Les problèmes posés par cette transformation ainsi que leurs solutions se posent en termes différents dans

un pays capitaliste ou dans un pays socialiste. A cela, s'ajoute le fait que l'industrialisation de l'agriculture et son intégration dans l'économie industrielle est partie, par suite de circonstances historiques, d'un niveau de développement bien différent suivant ces pays.

Tout ce qui suit ne se rapporte qu'à la Hongrie et à un certain degré de la croissance économique du pays, car le développement de l'agro-industrie eût été tout autre s'il avait démarré plus tôt ou plus tard.

Un système semi-féodal

La révolution bourgeoise de Hongrie de 1848 avait bien émancipé les serfs, mais comme elle n'a pas eu de suite, les grandes propriétés sont restées pratiquement intactes et l'aristocratie foncière a conservé le pouvoir politique. La révolution prolétarienne de 1919 a été suivie par la restauration économique et politi-

(*) La première version de cette étude a été écrite par l'auteur directement en français. Le texte original a été revu et condensé par Mme Ngo-Phuc-Thanh et J. Le Bihan. L'auteur a consacré un ouvrage de base à l'analyse théorique de l'industrialisation de l'agriculture dans les pays économiquement développés.

que de l'aristocratie foncière qui a gardé le pouvoir jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Une si durable persistance du système des grandes propriétés a retardé et ralenti l'industrialisation du pays. D'autre part, l'aristocratie foncière, maîtresse du pouvoir politique et économique, a surtout développé les branches industrielles rattachées directement à la production des grands domaines. En effet, c'est sous la monarchie austro-hongroise que se sont développées les industries de la meunerie, de la distillerie et de la sucrerie, qui ont dépassé considérablement le rythme de croissance de toutes les autres branches industrielles du pays.

La croissance de ces branches industrielles alimentaires a été stimulée par la dimension du marché (50 millions d'habitants). La contraction de ce marché au lendemain de l'effondrement de la monarchie a soulevé des difficultés qui ont trouvé une solution provisoire au cours de la seconde guerre mondiale, lorsque la Hongrie fut chargée d'approvisionner l'Allemagne nazie en denrées alimentaires.

La persistance du système semi-féodal explique qu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, 24 % de la population active travaillait dans l'industrie, tandis que l'agriculture en occupait 53 %. La part de l'industrie dans le revenu national s'élevait à 39 % et celle de l'agriculture à 53 %.

Les propriétaires exploitants représentaient à peine 55 % de la population active agricole. Les autres étaient employés comme ouvriers et journaliers agricoles, valets des grands domaines, petits tenanciers et métayers, etc...

Approximativement, 85 % des exploitants agricoles ne détenaient qu'une exploitation de moins de 5 ha, 9 % en possédaient une entre 5 et 10 ha, 5 % entre 10 et 30 ha et 1 % entre 30 et 60 ha. La surface totale des exploitations de moins de 5 ha représentait 19 % de la surface agricole du pays. Par contre, les grands domaines qui ne représentaient que 0,74 % de l'effectif total des exploitations occupaient 49 % de la surface agricole totale.

Cette structure agraire a freiné le développement des exploitations paysannes. En effet, une partie insignifiante de ces exploitations produisait pour le marché tandis que les autres étaient des exploitations de subsistance. Ceci implique que le niveau technique de leurs moyens de production était très bas. D'autre part — et c'est ce qui est le plus important — la paysannerie n'était pas à même de constituer elle-même des coopératives de commercialisation et de transformation de produits agricoles, car la grande majorité des exploitations paysannes n'étaient pas de vraies productrices de marchandises commercialisées. C'est ainsi que la majorité de la paysannerie n'a pu acquérir une expérience dans le domaine de la commercialisation et de la transformation coopératives des produits agricoles. Cette situation était encore aggravée par le fait que la

moitié de la population agricole était composée d'ouvriers, de journaliers agricoles ainsi que de valets de grands domaines.

La réforme agraire

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'aristocratie foncière a perdu le pouvoir politique et économique. L'Assemblée nationale élue après la libération du pays a donné satisfaction au désir séculaire de la petite paysannerie propriétaire ou sans terre. Une réforme agraire radicale, rapidement exécutée, a partagé les grands domaines.

Cette réforme tardive, mais historiquement inévitable a remplacé une production à grande échelle (occupant avant la réforme la moitié de la surface agricole totale) par une agriculture artisanale, où la majorité des exploitations étaient de très petites dimensions.

En outre, il ne s'agissait pas d'une agriculture artisanale déjà équipée de moyens de production adéquats. L'équipement des petites fermes était insuffisant. Le retard séculaire de la réforme agraire aurait eu, en fin de compte, pour conséquence de faire démarquer l'agriculture hongroise du niveau où elle aurait dû partir un siècle plus tôt. Cette réforme pouvait engager l'agriculture artisanale hongroise dans la voie traditionnelle du développement suivant le modèle capitaliste. En fait, il en a été autrement.

Le pays a opté en 1948 en faveur d'un développement économique et social de type socialiste.

Le nouveau régime a dû affronter une situation économique et sociale particulièrement difficile. Il s'agissait d'industrialiser le pays et de liquider le sous-développement. Il fallait planifier les efforts dans tous les domaines.

Le développement planifié de l'économie nationale n'a pas rencontré d'obstacles majeurs dans les secteurs déjà nationalisés. L'agriculture non nationalisée représentait alors le secteur prépondérant de l'économie, dont le développement conditionne le mode et le rythme d'industrialisation de l'ensemble du pays. L'intégration de l'agriculture dans l'économie socialiste planifiée était donc inévitable.

Il s'agissait d'intégrer une agriculture privée, artisanale, constituée d'exploitations de taille très réduite. Sans doute, une économie socialiste planifiée peut-elle intégrer un tel secteur, mais pour obtenir un résultat bien incertain.

En effet, dans une agriculture artisanale aussi sous-développée, il est pratiquement impossible d'organiser et de faire fonctionner un système intégré permettant d'aboutir à des résultats conformes aux exigences de la croissance économique. Toute organisation a priori aurait nécessité un appareil administratif lourd et coûteux. Il n'y a pas d'autre choix que de recourir au moyen primitif de l'intégration de la petite production marchande au marché traditionnel. Bien que ce marché puisse être dans ce cas mieux organisé et dirigé,

il ne peut orienter la production qu'à postériori et, il garde, dans une plus ou moins grande mesure, sa spontanéité génératrice d'incertitude.

En outre, l'agriculture se développe elle-même selon les lois du développement de la petite production marchande, qui ne permettent qu'une évolution relativement lente, dont le rythme est fonction du niveau de départ. Cette évolution s'accompagne nécessairement d'une liquidation progressive et de plus en plus accélérée des exploitations non viables. Ceci implique qu'en dehors de ses aspects positifs, le développement de l'agriculture ruine toujours les couches inférieures de la structure sociale. D'autre part, la sélection au cours de l'exode agricole ne se fait pas selon les facultés humaines et professionnelles, mais selon la viabilité des exploitations agricoles, qui dépend avant tout de la dimension économique des unités.

Par ailleurs, sous l'effet de la concentration, s'introduisent tôt ou tard des rapports de production capitalistes. Pour pallier à ces inconvénients, la société socialiste devra limiter les dimensions des exploitations. Mais dans ce cas, et en l'absence de toute autre mesure, elle bloquera le développement et la concentration de l'agriculture. Pour éviter ces contradictions, la société socialiste devra soit racheter elle-même progressivement les petites fermes non viables et les transformer en grandes exploitations socialistes, soit permettre aux coopératives de réaliser ces opérations de concentration.

Enfin, l'industrialisation de l'agriculture progresse lentement car la structure artisanale ne peut absorber les nombreux moyens techniques modernes.

Cette incapacité se traduit par une utilisation insuffisante d'un matériel déjà insuffisant. On voit ainsi naître un sur-équipement technique de l'agriculture, fort préjudiciable pour l'économie nationale.

L'économie planifiée socialiste de Hongrie a voulu éviter tous ces écueils importants. Le développement du pays impliquait une planification efficace, couvrant tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture. Or, une agriculture collectivisée semble ouvrir des horizons plus vastes à une telle économie planifiée. Du fait de la création des fermes collectives, les revenus des agriculteurs ne dépendent plus de l'importance économique de leurs exploitations privées, mais de la quantité et de la qualité du travail fourni au collectif. Il existe certes des différences entre les revenus individuels selon l'appartenance aux diverses fermes collectives, mais, il y a moins d'inégalité puisque le revenu ne dépend plus de la viabilité et de l'importance individuelle de la petite exploitation, mais de la viabilité des grandes exploitations collectives.

Ce fait est très important du point de vue de l'exode agricole inhérent à l'industrialisation de l'agriculture. La force de travail quittant l'agriculture n'appartient plus forcément aux familles des petites exploitations

devenues progressivement non viables, mais elle se recrute, de façon planifiée, au sein des exploitations collectives. Les motivations sont toutes autres : niveau comparé des salaires dans les secteurs industriel et agricole, mode de vie rural et urbain, intérêt professionnel, vocation, conditions techniques du travail industriel et agricole, etc...

Une agriculture collectivisée et intégrée

L'intégration d'une agriculture collectivisée semble donc être plus avantageuse pour éviter la reproduction des rapports de production capitalistes dans l'agriculture, et éliminer définitivement les obstacles opposés par la structure artisanale à l'industrialisation des processus de production.

De plus, le choix de cette voie d'intégration correspondait bien aux problèmes du moment. En effet, elle évite d'équiper les nouvelles exploitations artisanales créées par la réforme agraire en matériel traditionnel et de renouveler ce matériel dans les anciennes exploitations (ce qui aurait exigé le développement d'une industrie spécialisée dans ce matériel) et d'autre part elle permet l'utilisation des installations des anciens grands domaines.

Cependant, un bon choix n'équivaut pas forcément à une bonne exécution. Certains échecs peuvent être imputés à une mise en pratique défectueuse. Nous ne mentionnerons que les erreurs les plus importantes tout en remarquant qu'elles peuvent s'expliquer dans une certaine mesure, par les circonstances de l'époque.

Au début, grâce à une vigilance suffisante dans l'exécution, les résultats obtenus ont été prometteurs. Hélas les responsables économiques et politiques en ont tiré la conclusion que le développement pouvait encore être accéléré, et que les objectifs du premier plan quinquennal devaient être modifiés et amplifiés. La réalisation des nouveaux objectifs trop ambitieux ne reposant sur aucune base objective, s'est heurtée à des difficultés croissantes. Comme l'administration tenait à leur réalisation à tout prix, elle a dû recourir de plus en plus à des moyens autoritaires, voire violents.

Mais une industrialisation trop rapide...

Le rythme exagéré de l'industrialisation a imposé à l'agriculture des charges excessives. Par conséquent, le niveau de vie de la population agricole a baissé au cours de cette transformation de l'agriculture. La contribution du secteur agricole à l'industrialisation et au ravitaillement du pays, était organisé au moyen des livraisons obligatoires. Celles-ci s'appliquaient à presque tous les produits agricoles (à l'exception des plantes industrielles qui restaient toujours sous le régime des contrats). La principale caractéristique du système d'organisation consistait à imposer à chaque exploita-

tion la quantité à livrer par produit, à des prix bien inférieurs aux prix du marché.

L'instrument de politique économique le plus important du point de vue de la production, c'est-à-dire les prix, et par là même la loi de la valeur, sont manipulés artificiellement.

... Une planification trop centralisée

C'est dans ces conditions qu'un mode de planification fortement centralisé et exagérément détaillé a été appliqué en agriculture, qui en raison des circonstances du moment ne pouvait être que schématique, et ne prenant pas, en particulier, en considération les problèmes propres de chaque exploitation.

L'autonomie des exploitations n'existait pratiquement plus. Tous ces facteurs ont conduit le pays au devant des difficultés sans cesse croissantes, en dépit du développement économique réalisé (croissance rapide du produit national).

C'est après la contre-révolution de 1956 que les responsables ont entrepris de corriger, dans la mesure du possible, ces erreurs précitées et quelques autres. Tout d'abord, le système des livraisons obligatoires a été supprimé et remplacé par un système contractuel accordant une plus grande autonomie de décision aux entreprises agricoles.

Les instruments économiques d'orientation et de stimulation se sont vu accorder une place de plus en plus importante au détriment des mesures du type administratif, c'est-à-dire nécessairement coercitifs.

En ce qui concerne l'agriculture, le fait le plus marquant a été l'achèvement de la collectivisation durant la période 1959-1960, sans qu'aucune difficulté politique ou économique ne se soit posée. La production augmentait de façon continue et aucune contrainte politique ou économique ne s'exerçait sur les membres des coopératives qui organisent eux-mêmes leur travail dans un cadre assez souple. Grâce à tous ces changements, les petites exploitations privées n'occupaient plus que 3,7 % de la surface agricole en 1967, au lieu de 51,8 % en 1957.

Il va de soi que des transitions ont été indispensables pour passer de la politique économique d'avant 1956, à la politique économique toute nouvelle dans laquelle s'inscrit la réforme économique actuelle, et qui est destinée à réaliser l'économie de marché socialiste dans le cadre d'une planification nationale permettant une utilisation efficiente des ressources du pays.

L'INDUSTRIALISATION DE L'AGRICULTURE

Dès 1961, 96,3 % de la surface agricole totale était déjà contrôlée par les grandes exploitations, les fermes d'Etat, c'est-à-dire le secteur nationalisé, couvrant 17,9 % de cette surface totale, tandis que le secteur

coopératif représentait le reste. Au cours de la même année on pouvait dénombrer 271 fermes d'Etat et 4 204 coopératives de production. Par suite de nombreuses opérations de concentration ont eu lieu et l'effectif des grandes exploitations a diminué entre 1961 et 1964. Précisons qu'il y avait 1 440 000 exploitations en 1949. Depuis 1964 il n'y a pas de changements notables.

Tableau 1. — REPARTITION DES FERMES D'ETAT ET DES COOPERATIVES DE PRODUCTION AGRICOLE SELON LA TAILLE EN 1964

FERMES D'ETAT			COOPERATIVES DE PRODUCTION			
Taille en ha	Nombre	%	Taille en ha	Nombre	%	
	1 200	19	8,8	300	56	1,6
1 200 - 2 300	40	18,5	300 - 600	447	13,1	
2 300 - 3 500	39	18,1	600 - 1 200	1 210	35,5	
3 500 - 4 600	35	16,2	1 200 - 1 800	798	23,4	
4 600 - 5 800	28	13,0	1 800 - 2 300	446	13,1	
5 800 - 6 900	13	6,0	2 300 - 2 900	229	6,7	
6 900 - 8 100	11	5,1	2 900 - 3 500	124	3,6	
8 100	31	14,3	3 500	103	3,0	
TOTAL ..	216	100,0		3 413	100	

Source : Office Central des Statistiques

En 1964, la dimension moyenne était de 4 735 ha pour les fermes d'Etat et de 1 374 ha pour les coopératives de production.

Lors de leur création, ces exploitations ne disposaient que d'un équipement primitif composé d'instruments manuels et à attelage qui provenait de petites fermes paysannes dont elles sont issues. Malgré cet équipement primitif, ces exploitations pouvaient pratiquer une production à grande échelle. On peut les qualifier par analogie avec les anciennes manufactures industrielles des « manufactures agricoles ». Elles se différencient nettement des ateliers de production qui caractérisent l'agriculture industrialisée.

C'est par deux voies distinctes que l'on peut arriver à cette agriculture industrialisée : soit par la transformation et la liquidation progressive, mais assez lente de l'agriculture artisanale, soit par la transformation des « manufactures agricoles » en ateliers de production modernes.

L'économie socialiste hongroise a choisi la deuxième voie, qui semble comporter plus d'avantages que la première. Les principaux avantages peuvent s'analyser de la façon suivante.

La mécanisation de l'agriculture

Après la guerre, pour accélérer le développement économique, il fallait mécaniser l'agriculture. Grâce à

la formation de grandes exploitations, on pouvait ainsi éviter la phase de la mécanisation miniaturisée et entreprendre de suite une mécanisation de type industriel, avec des grandes machines.

Les dimensions des grandes exploitations permettent, dès le début, un taux d'utilisation maximum pour certaines machines qui sont à la base du fonctionnement des ateliers mécanisés.

Toute exploitation de grande dimension peut organiser dès le départ plusieurs ateliers. Le degré de mécanisation des différents ateliers dépend d'une part des conditions économiques et des objectifs de l'exploitation, et, d'autre part, des possibilités techniques de la rentabilité économique de l'opération. Généralement

il faut combiner des ateliers mécanisés et non mécanisés au niveau de l'exploitation.

Cet élément est particulièrement important pour les coopératives qui doivent assurer à leurs membres le plein-emploi. Cette association permet d'employer la main-d'œuvre jeune et qualifiée dans les ateliers mécanisés et la main-d'œuvre âgée dans les ateliers non ou partiellement mécanisés où elle peut apporter son expérience, ce qui correspond bien aux aspirations et aux qualifications de ces deux catégories de travailleurs.

Le tableau n° 2, qui indique la structure d'âge dans les fermes d'Etat et les coopératives de production, montre l'utilité de ce type d'organisation.

Tableau 2. — LA STRUCTURE D'AGE
DES TRAVAILLEURS DES FERMES D'ETAT ET DES MEMBRES DE COOPERATIVES
DE PRODUCTION EN 1964

CATEGORIE D'AGE	TRAVAILLEURS DES FERMES D'ETAT		MEMBRES DES COOPERATIVES DE PRODUCTION	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 21 ans	19 478	13,4	15 992	1,5
21 - 26 ans	24 065	16,5	42 143	4,0
27 - 39 ans	51 493	35,3	166 588	15,7
40 - 49 ans	25 821	17,7	154 718	14,6
50 - 54 ans	11 243	7,7	117 311	11,0
55 - 59 ans	8 274	5,7	123 701	11,6
60 - 64 ans	3 412	2,3	125 825	11,8
et plus de 65 ans	2 059	1,4	315 899	29,8
TOTAL	145 845	100,0	1 062 177	100,0

Source : Office Central des Statistiques

Les fermes d'Etat sont déjà, pour la plupart, des entreprises agricoles disposant d'ateliers mécanisés. La structure d'âge de leurs travailleurs correspond donc à celle d'une entreprise agricole industrialisée. Par contre, la structure d'âge des membres des coopératives de production correspond à une phase transitoire.

L'importance relative des catégories de jeunes est faible, et c'est en fonction du départ de la vie active des éléments âgés que les processus de production seront mécanisés. Les éléments âgés peuvent être affectés aux travaux dont la mécanisation serait très onéreuse ou difficile (sarclage des plantes, cueillette des légumes, production laitière, élevage de porcelets, etc...) en attendant leur départ de la vie active.

La spécialisation de la production

Les ateliers mécanisés et en même temps spécialisés, voient progressivement leur nombre et leur taille augmenter tandis que s'éliminent parallèlement de l'entreprise agricole, les branches de production végétale et animale, qui ont permis jusqu'alors de fournir un emploi aux travailleurs âgés.

Ce schéma d'industrialisation présente, par ailleurs, un autre avantage, celui de combiner les exploitations individuelles et les exploitations collectives, dans des conditions avantageuses, aussi bien pour les exploitations collectives que pour l'économie nationale. En effet, la coopérative de production se compose, à

l'heure actuelle de deux sortes d'exploitations, d'une part, la grande exploitation collective, et d'autre part, les petites exploitations individuelles appartenant aux membres de la coopérative. L'exploitation collective représente la grande production en voie d'industrialisation, tandis que les petites exploitations individuelles représentent la petite exploitation traditionnelle de subsistance dont la superficie ne dépasse guère le demi hectare et dont le cheptel (vaches laitières, jeunes bovins, truies, porcelets, porcs à l'engrais, volailles, ovins...) atteint en général l'effectif des anciennes exploitations paysannes de 5-10 ha. Le fourrage provient, d'une part, de la production des lopins individuels et, d'autre part, des rémunérations en nature que la coopérative alloue à ses membres pour le travail fourni.

Ce système présente de multiples avantages.

L'autoconsommation encore nécessaire

Tout d'abord, on peut dissocier la production pour l'autoconsommation familiale de la production marchande, à une époque où le niveau des forces productives du pays ne permet pas à la population paysanne de se ravitailler auprès du commerce alimentaire. Ceci concerne surtout les produits animaux, les pommes de terre, les fruits et légumes et dans le cas de la Hongrie, le vin.

En outre, la plupart des anciens vergers, des jardins maraîchers et des petites parcelles de vignes ne sont pas annexés à la grande culture. Tant que leur subsistance restera économiquement fondée, la petite culture est plus avantageuse. Le petit cheptel individuel permet non seulement de résoudre le problème de l'autoconsommation des agriculteurs en produits animaux, mais aussi de poursuivre l'exploitation des anciennes étables et de l'équipement correspondant. De ce fait, l'économie nationale peut se dispenser d'effectuer la totalité des investissements que nécessiterait la collectivisation totale du cheptel dans un premier temps et, par la suite, cette organisation lui permet de doser ses efforts d'industrialisation de l'élevage selon les possibilités techniques et économiques et selon aussi la volonté des coopérateurs de garder ou non leur cheptel individuel.

Pendant cette période, la petite exploitation individuelle joue également un rôle important dans l'emploi de la main-d'œuvre coopérative. Elle permet aux membres des ménages de coopérateurs, occupés en grande partie par l'exploitation collective, de consacrer leurs moments libres fragmentaires à leur bétail individuel, à leur verger, à leur lopin de terre cultivé le plus souvent en maïs, du moins en Hongrie.

Cette petite exploitation paysanne revêt une grande importance psychologique pour la génération âgée, car elle lui offre le genre de vie domestique et de travail traditionnel auquel elle est habituée. Par contre, les jeunes agriculteurs considèrent déjà cette petite exploitation comme un fardeau auquel ils ne veulent plus

consacrer leur temps de loisir et de repos. Ceci laisse à supposer que le petit lopin individuel va disparaître en même temps de la vieille génération et il est vraisemblable que cela se fera parallèlement à l'industrialisation complète des processus de production.

Cette exploitation individuelle représente néanmoins une part assez importante de la production notamment en ce qui concerne la production animale. Le tableau ci-dessous montre l'importance de la superficie et du cheptel (collectifs et individuels) des coopératives de production.

Tableau 3. — PART DES EXPLOITATIONS INDIVIDUELLES DES COOPERATEURS DANS LA SURFACE ET LE CHEPTEL DES MEMBRES DES COOPERATIVES DE PRODUCTION EN 1964 (*)

Terres labourables (surtout maïs)	12,6 %
Jardin et verger	57,5 %
Vigne	49,5 %
Bovins	47,5 %
dont vaches laitières	58,5 %
Porc	59,5 %
Mouton	13,3 %
Volaille	87,0 %
Cheval	5,5 %

(*) Superficie ou cheptel des membres = Les éléments des exploitations individuelles + les éléments du collectif.

Source : Office Central des Statistiques

Il va de soi que les fermes individuelles des coopérateurs produisent, surtout dans le domaine de l'élevage, non seulement pour l'autoconsommation mais aussi pour le marché. Le tableau nous donne leur importance dans ce domaine.

Ainsi, la juxtaposition des exploitations collectives et individuelles au sein de la même exploitation coopérative permet de maintenir la capacité de production marchande des petites exploitations. Bien sûr, l'importance relative de cette production marchande diminue progressivement au fur et à mesure que la production marchande à grande échelle s'accroît et que les petites fermes dépérissent. Ainsi, la part de ces petites exploitations dans la production marchande totale de 19,6 % est passée de 19,6 % en 1962 à 17,1 % en 1964.

Cette méthode d'industrialisation de l'agriculture qui part de la « manufacture » donne, tout au long du processus de transformation, des possibilités de combiner avantageusement les éléments positifs des modes de production traditionnels et industriels, tandis que la production industrielle se substitue progressivement à la production traditionnelle. Par ailleurs ce sous

ensemble spécifique des petites exploitations complète bien les grandes exploitations industrielles dans l'intérêt des ménages de coopérateurs des exploitations collectives et de l'économie nationale.

Tableau 4. — PART
DE LA PRODUCTION MARCHANDE
DES FERMES INDIVIDUELLES
DES COOPERATEURS DANS LA PRODUCTION
AGRICOLE MARCHANDE NATIONALE EN 1964

Céréales secondaires (surtout maïs) .	17,0 %
Pommes de terre	16,0 %
Légumes	8,0 %
Fruits	27,3 %
Vin	26,0 %
Autres produits végétaux	2,9 %
 Ensemble des produits végétaux .	 12,3 %
Bovins de boucherie et de reproduction	35,0 %
Lait de vache	30,5 %
Porc de boucherie et de reproduction .	17,1 %
Volaille de boucherie	24,6 %
Œufs	50,0 %
Autres produits animaux	10,2 %
 Ensemble des produits animaux .	 24,0 %
 Ensemble de la production agricole	 17,1 %

Source : Office Central des Statistiques

La main-d'œuvre : spécialisation et rémunération

Il convient de mentionner un autre élément lié à ce modèle d'industrialisation de l'agriculture. La grande exploitation dès sa création, permet une certaine spécialisation à la main-d'œuvre. Il se développe une spécialisation horizontale : division par atelier (phytotechnique, zootechnique, horticole) et division en travail manuel ou mécanisé. Ensuite se développe une organisation verticale, avec une hiérarchie allant de l'état-major de direction aux postes subalternes en passant par les chefs d'ateliers et d'équipe. Ce cadre constitue véritablement la base et l'école de la spécialisation de la main-d'œuvre et de la gestion de l'entreprise agricole. Ainsi, on prépare la main-d'œuvre au niveau de spécialisation et de qualification exigée, par l'industrialisation complète. Une telle préparation des cadres et une telle évolution dans l'organisation et la gestion ne pourraient être obtenues si on avait industrialisé l'agriculture sur la base de structures artisanales.

Il faut bien insister cependant sur le fait que pour rapporter tous les avantages escomptés, ce modèle d'industrialisation de l'agriculture exige dans sa mise en œuvre, beaucoup de prudence et de souplesse. On

ne doit pas oublier que dans un pays d'agriculture traditionnelle, c'est la terre qui constitue pour la paysannerie la base de vie et de son avenir. La séparation de la famille paysanne d'une partie de l'exploitation représente un choc psychologique qui peut être plus ou moins grave. La souplesse est plus que jamais nécessaire alors, car le recours à la violence ne comporte, dans ce cas, que des inconvénients. Ensuite, il faut que s'instaure dans les coopératives une vraie démocratie qui permette aux membres de se sentir les maîtres de leurs décisions.

Il faut aussi mentionner le problème de la rémunération du travail, où beaucoup d'erreurs ont été commises jusqu'au milieu des années 1950. Des systèmes uniformes d'organisation et de rémunération du travail ont été imposées aux coopératives. Cette uniformité a été ensuite supprimée. L'organisation interne et le système de rémunération sont désormais des problèmes qui relèvent du ressort de chaque coopérative.

Des systèmes de rémunération variés se sont substitués à la rémunération par unité-travail appliquée jusqu'alors (travail aux pièces et en nature, salaire fixe et payé en argent et primes). L'ensemble tend à stimuler la productivité la plus élevée. On tend de plus en plus à appliquer à l'agriculture les formes avancées de rémunération qui ont caractérisé l'industrie jusqu'ici, à savoir, les salaires fixes et payés en numéraires.

L'ORGANISATION DES CIRCUITS AGRO-ALIMENTAIRES

L'agriculture artisanale ne disposait avant la guerre, ni d'organisation coopérative de commercialisation, ni d'industrie de transformation des produits. L'industrie alimentaire hongroise, y compris les minoteries, les sucreries, les distilleries, installées sur les grands domaines. C'est pourquoi aux termes de la loi de nationalisation de 1948, toutes les entreprises industrielles sont devenues propriété publique.

Les conséquences de cette nationalisation ont été l'intégration de ce secteur dans l'économie socialiste planifiée et un développement plus systématique.

Parallèlement à la reconstruction et à la modernisation de l'industrie alimentaire, on a organisé l'ensemble du complexe agro-alimentaire. Il va de soi que cette organisation s'inscrit dans un cadre défini par plusieurs éléments, à savoir les méthodes de la planification de l'économie nationale, la nationalisation de l'industrie alimentaire et enfin les méthodes employées pour intégrer l'agriculture dans une économie socialiste planifiée.

Tout d'abord, il faut rappeler qu'après la nationalisation de l'industrie alimentaire, la tutelle de ces branches a été partagée entre plusieurs ministères. Le

ministère de l'Agriculture contrôlait la meunerie l'industrie de la conserve et les abattoirs, le ministère du Commerce Intérieur contrôlait la boulangerie, l'industrie laitière et l'industrie de la volaille, le ministère de l'Industrie Légère contrôlait les industries du sucre, de la distillerie et du tabac. Le partage était motivé sans doute par quelques raisons historiques : ainsi, le ministère des finances avait la tutelle des branches organisées en régie d'Etat. Toutefois, cette fragmentation était en contradiction flagrante avec les exigences d'unité et de coordination de l'ensemble du secteur alimentaire. En 1952, la majeure partie de l'industrie alimentaire a été réunie sous la tutelle du ministère de l'industrie alimentaire à l'exception de l'industrie vinicole qui sont restées sous la tutelle du ministère de la Collecte des produits agricoles.

L'industrie alimentaire fut ainsi séparée de la production agricole. Par ailleurs, le monopole que s'est acquis l'état dans la transformation des produits agricoles lui réservait une **position de force** dans ses rapports avec l'agriculture.

Ces rapports ont été très restreints, jusqu'en 1956. Entre le ministère de l'Industrie Alimentaire et celui de l'agriculture s'insérait une autre organisation nationale et monopolistique chargée de la **collecte des produits agricoles**. L'existence de cette organisation était la conséquence directe des méthodes utilisées à cette époque pour intégrer l'agriculture dans l'économie socialiste planifiée, notamment l'emploi généralisé du **système des livraisons obligatoires**. Un nouveau ministère autonome a donc été créé : le **ministère de la Collecte des Produits Agricoles** disposant d'organes à tous les échelons, national, départemental, cantonal et communal. La collecte n'était plus une fonction économique mais une tâche administrative.

La direction de la production agricole (celle des fermes d'Etat, des coopératives de production et des exploitations individuelles encore nombreuses) était sous l'égide d'un ministère autonome, le ministère de l'Agriculture qui a développé également ses organes centraux, départementaux, cantonaux et communaux.

C'est ainsi que s'est constituée une structure du complexe agro-alimentaire verticalement désintégrée, au sein de laquelle la production agricole, la collecte, la transformation et finalement le commerce alimentaire (relevant du ministère du Commerce Intérieur) se trouvent strictement séparés avec leur organisation respective hautement centralisée. Il reste à examiner comment s'est effectuée dans cette structure désintégrée, la coordination planifiée des fonctions économiques.

Difficultés de la coordination planifiée

Au niveau national, il n'y a eu aucune difficulté majeure pour déterminer la quantité de produits agricoles nécessaires à l'industrie alimentaire et au commerce intérieur et extérieur, ni pour déterminer les quantités qui peuvent être fournies, d'une part, par

le système des livraisons obligatoires, de l'autre, par le marché libre. Tout aussi facilement, a-t-on pu déterminer si l'agriculture est capable de satisfaire ces besoins. La coordination verticale de ces besoins et de leur satisfaction était facilement assurée par l'Office National de Planification et les Ministères intéressés.

Aux échelons inférieurs, département, canton, commune, entreprise agricole, la coordination s'est avérée de plus en plus incertaine et insuffisante, et non pour des raisons administratives, puisque chaque ministère disposait d'un appareil administratif bien organisé. La cause essentielle de cette insuffisance se trouvait dans le système des livraisons obligatoires.

Les prix agricoles

Ce système, nous l'avons déjà dit, assurait essentiellement deux fonctions : la fonction d'accumulation, c'est-à-dire la contribution de l'Agriculture à l'industrialisation du pays, et la collecte des produits agricoles par l'Etat. En effet, la contribution de l'Agriculture au développement économique s'effectuait non au moyen d'impôts en espèces, mais par le système de livraison obligatoire, en quelque sorte par un impôt en nature. Les prix très bas, même trop bas, alloués à ces livraisons obligatoires permettait de maximiser la contribution du secteur agricole. Par ailleurs, le système des livraisons obligatoires étendu à tous les produits agricoles importants permettait d'en faire la collecte au profit de l'Etat. Pour les quantités dépassant les quota de livraisons obligatoires, la commercialisation était obligatoire, mais les prix étaient un peu plus élevés, bien qu'encore inférieurs aux prix du marché libre. Le système des contrats était imposé pour les plantes industrielles traditionnelles textiles et, là également, les prix étaient bas. Seuls les prix du marché libre qui reflètent les rapports entre l'offre et la demande étaient élevés, en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande (pénurie).

Il apparaît évident qu'un tel système des prix agricoles rendait pratiquement impossible l'organisation de la production agricole au niveau des régions et à l'intérieur des régions, car le niveau des revenus des exploitations n'était pas indifférent à la façon dont se répartit la production par rapport au prix. Ainsi, entre une exploitation ne fournissant que des produits entrant dans le cadre des livraisons obligatoires et celle qui ne fournit que des produits sous contrat ou ayant accès au marché libre, la différence de revenu est grande. Or on ne pourrait éviter celle-ci que si chaque exploitation avait la même structure de production par rapport aux différents régimes de collecte : livraisons obligatoires, commercialisation obligatoire et production sous contrat.

C'est ici que prennent naissance les contradictions, car le ministère de la Collecte des Produits Agricoles ou le ministère de l'Agriculture avaient en vain conscience de l'importance des conditions économiques

et naturelles particulières à chaque région. S'il en avaient tenu compte dans leur planification, ils auraient alors bouleversé l'équilibre des revenus. Bon gré, mal gré, les Ministères devaient répartir, dans leur planification nationale, une structure de collecte et de production agricole à peu près semblables pour tous les départements, à l'intérieur des départements pour tous les cantons, puis les communes et voire même pour toutes les exploitations agricoles ! Les efforts pour trouver une solution à ce problème n'ont guère abouti. Tant que les livraisons obligatoires sont considérées comme un instrument nécessaire et efficace de politique, on ne peut obtenir une localisation raisonnable de la production agricole.

Un plan adapté à la multitude des exploitations existant dans les cantons et à la diversité de leurs conditions économiques et naturelles, devrait être élaboré par les exploitations elles-mêmes. Or, les exploitations ont été privées de cette fonction, et ce sont les organes d'Etat qui leur ont imposé un plan de production et de commercialisation.

Il n'y avait en pratique aucune coordination horizontale ou verticale, au sens propre de ces termes, au niveau des régions et à l'intérieur des régions. L'appareil de collecte et d'achat de l'Etat a simplement collecté et acheté les quantités imposées par les plans, ou mieux encore, a essayé de dépasser ces plans.

Le système des livraisons obligatoires a substitué à l'ancienne structure de production basée sur un minimum de spécialisation régionale une nouvelle structure caractérisée par une dispersion extrême de tous les produits à travers tout le territoire. Il va sans dire que les distances des transports entre les lieux de production, de transformation et de consommation, se sont trouvées considérablement augmentées. L'Etat était ainsi chargé de collecter et d'acheter les produits dispersés à travers toutes les régions et de les distribuer à l'industrie alimentaire et aux commerces intérieur et extérieur. Ces tâches ont nécessité la formation d'appareils administratifs très lourds tant au ministère de la Collecte qu'au ministère de l'Agriculture.

La nouvelle ligne de gestion de l'agriculture, plus conforme à l'économie socialiste et à une agriculture industrialisée, a commencé à se dégager progressivement après la contre-révolution de 1956. La première et la plus importante des nouvelles dispositions a été **la suppression des livraisons obligatoires. Le ministère de la Collecte a fusionné avec le ministère Alimentaire.** Cette fusion est très importante, car désormais les fonctions d'achat et de transformation des produits agricoles rentrent dans les compétences d'un même ministère. Désormais deux ministères seulement régissent l'économie agricole et alimentaire : le ministère de l'économie alimentaire et celui de l'agriculture. Il s'agissait de promouvoir des formes nouvelles de coordination.

Ainsi la **livraison contractuelle** a semblé capable d'assurer les garanties nécessaires à la fois à l'économie nationale, aux coopératives et même aux petites exploi-

tations qui sont encore relativement nombreuses et qui peuvent alors s'intégrer facilement dans le système de production et de commercialisation. En plus, la vente libre des produits qui ne sont pas sous contrat, aux organes d'achat étatiques, est admise. Ainsi la livraison contractuelle sert de sécurité de base, complétée par les achats libres de l'Etat.

Il est intéressant de comparer l'efficacité des systèmes de livraison et d'achat des produits agricoles avant et après 1957 (tableau 5).

Tableau 5. — VOLUME DES PRODUITS AGRICOLES COLLECTES OU ACHETES PAR L'ETAT -- INDICE 1950-100

Année	Indice	Année	Indice
1950	100	1957	120
1951	111	1958	130
1952	107	1959	139
1953	109	1960	140
1954	102	1961	148
1955	131	1962	158
1956	122	1963	169
		1964	176
		1965	181
		1966	186

Source : Office Central des Statistiques

Le système d'achats contractuels s'est étendu progressivement. Il couvrait en 1957, 35 % des achats de l'Etat à l'agriculture, 49 % en 1960, 59 % en 1962 et 85 % en 1965.

C'est cette extension des contrats qui a déterminé en partie l'évolution de la planification agricole. La suppression des livraisons obligatoires et le relèvement des prix sont complétés par une autonomie accrue au profit des coopératives de production. Les objectifs de production ne sont plus imposés aux départements et aux cantons que pour les produits les plus importants.

La planification au niveau du canton

Tout d'abord les coopératives de production établissent elles-mêmes leur plan de production et de commercialisation. La coordination de tous les plans de coopératives s'effectue au niveau cantonal. Le conseil cantonal tend à coordonner ces plans de coopératives de telle sorte que la production globale du canton corresponde aux objectifs imposés au canton par le plan. A l'issue des négociations, le conseil cantonal approuve officiellement les plans des coopératives. Cette approbation permet aux coopératives de bénéficier des concours de l'Etat (financiers, etc...). Par

ce canal, l'Etat exerce son influence sur l'activité des coopératives.

Mais ce système de planification présente aussi certains inconvénients. Le conseil cantonal est le premier responsable de la réalisation du plan d'achat des produits agricoles. Dès lors, il n'approuve que les plans des coopératives qui ont signé des contrats de livraison avec les entreprises d'achat des produits agricoles. La banque, pour sa part, n'accorde pas de crédits aux coopératives n'ayant pas de plan approuvé. C'est ainsi que les coopératives qui ont besoin de crédits sont plus ou moins à la discrétion du conseil cantonal.

La conséquence pratique est que les coopératives les plus avancées économiquement peuvent seules garder une certaine autonomie dans leur gestion des exploitations, parce qu'elles ont moins besoin des crédits de l'Etat que les coopératives plus faibles. Celles-ci doivent se charger des contrats de livraison les moins rentables, elles perdent de leur autonomie de production, leur structure de produits est moins rentable que celle des autres ; aussi est-il nécessaire que l'Etat leur accorde des subventions spéciales.

Cette planification agricole n'est ainsi par parfaite. Mais, par rapport aux systèmes antérieurs, c'est déjà un grand progrès car l'industrie alimentaire et son approvisionnement en produits agricoles sont intégrés dans l'activité du même ministère. Une plus grande possibilité est ainsi donnée aux coopératives pour adapter leur structure à leurs conditions propres.

L'organisation des relations entre la production, l'achat et la transformation des produits agricoles a été améliorée, bien que de grands progrès restent à faire.

Dans le même temps, l'industrie alimentaire a accéléré son rythme de croissance et pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, elle doit produire des produits de qualité sans cesse améliorée et offrir aussi un plus grand choix. Aussi doit-elle moderniser et agrandir ses équipements, voire créer de nouvelles capacités en particulier pour les industries de la conserve et des produits surgelés, de la viande, du lait, de la volaille et du vin. Il importe de plus en plus à cette industrie alimentaire que la production de ses matières premières soit organisée en fonction de ses besoins, c'est-à-dire que les industries alimentaires puissent être les pôles de coordination et d'intégration de la production agricole. Il faudrait, dans cette optique, que le Ministère de l'Economie Alimentaire assume aussi toutes les fonctions du Ministère de l'Agriculture. Il faudrait alors que les exploitations agricoles évitent de s'engager dans la transformation de leurs produits et qu'elles restent dans leur rôle de producteur de matières premières pour l'industrie alimentaire.

Par ailleurs, ces exploitations ont une production telle qu'il apparaît économiquement opportun de créer, soit pour une, soit pour plusieurs exploitations, des

usines de transformation (celliers industriels, usines d'embouteillage, stations de conditionnement de fruits et légumes, usines d'aliments composés...). Ces grandes exploitations sont aussi de plus en plus tentées d'écouler elles-mêmes directement leurs produits frais ou transformés.

La réforme économique

L'apparition de ces tendances et ces contradictions virtuelles rend de plus en plus urgent une refonte du système de relation entre les opérateurs économiques successifs du complexe agricole et alimentaire. La solution de ces problèmes correspond avec l'entrée en vigueur de **la réforme économique**.

Une première disposition très importante a consisté dans la fusion du Ministère de l'économie alimentaire avec celui de l'agriculture au sein du nouveau Ministère de l'Economie Agricole et Alimentaire. Ce Ministère n'exerce plus de fonctions directes d'organisation de la production. Il n'a la charge que des principes et des méthodes de politique économique à mettre en œuvre pour diriger indirectement toute l'économie agricole et alimentaire. L'activité économique elle-même devient une fonction autonome des unités de production (entreprises de l'industrie alimentaire, fermes d'Etat et coopératives).

Actuellement, la coordination s'opère entre des entreprises indépendantes sur la base de leurs intérêts respectifs et des principes de l'économie socialiste. Dans la pratique, cela signifie que les entreprises d'industrie alimentaire établissent leur plan de production selon les perspectives du marché, puis ensuite leur planning d'approvisionnement en produits agricoles. Un planning analogue peut-être fait par les entreprises d'achat et de distribution des produits frais, fruits et légumes. Ensuite, les unes et les autres passent de façon autonome des contrats de production ou de livraison avec les producteurs agricoles de leur choix. Les entreprises et les exploitations ont tout intérêt à conclure des contrats qui leur assurent respectivement la sécurité de l'approvisionnement et celle de l'écoulement. Elles sont totalement libres de choisir leurs partenaires et de conclure les contrats qu'elles estiment les plus avantageux.

C'est ainsi que le rôle actif dans cette organisation des liens entre les différentes phases de la production alimentaire revient aux entreprises industrielles et ce sont elles qui jouent le rôle de pôle d'intégration.

Par ailleurs, les coopératives de production se sont associées au sein de fédérations régionales et nationales, qui sont chargées de défendre leurs intérêts dans les négociations pour établir les prix et les clauses contractuelles.

Une autre disposition très importante aussi permet aux coopératives de production et aux fermes d'Etat de construire, soit seules, soit en commun, certaines

usines de transformation et de vendre leurs produits dans leurs propres magasins. L'accord pour la création d'une usine ne peut leur être refusé que lorsque l'industrie alimentaire d'Etat s'occupant de la même transformation dispose déjà d'une capacité suffisante. Aussi, l'industrie alimentaire d'Etat se trouve-t-elle dans certains secteurs, viticulture, fruits, légumes, conserves, charcuterie, affronté à un secteur coopératif concurrent, qui n'est actuellement pas très important encore, mais qui a toutes les possibilités de le devenir. On rencontre la même situation dans le commerce de certains produits.

L'économie agricole et alimentaire se trouve **encore au début de cette nouvelle phase d'évolution**, et il

est évident que beaucoup de problèmes pratiques restent à résoudre. Mais l'essentiel est acquis, c'est-à-dire les exploitations agricoles industrialisées sont des entreprises autonomes pouvant entrer en relations contractuelles avec le secteur industriel, s'engager dans des opérations de transformation et créer en commun des entreprises. La voie leur est ainsi ouverte pour devenir des **grandes entreprises socialistes**. Elles y arriveront en s'industrialisant, en s'intégrant dans de vastes ensembles qui allient les avantages de la spécialisation à ceux de la concentration et sous la direction unifiée du Ministère de l'Economie Agricole et Alimentaire. **De vastes complexes agro-industriels** vont se créer, accélérant le rythme de croissance du secteur dans le cadre de l'économie socialiste planifiée.